

UNIC, branche « Éducation Routière » de la FNA

Mardi 6 février 2018

----

### **L'UNIC reçue au Ministère : « En butte à une concurrence déloyale, les écoles de conduite doivent faire face ! »**

**À l'occasion du rendez-vous du 1<sup>er</sup> février dernier à la Délégation à la Sécurité Routière (DSR), l'UNIC, branche Éducation Routière de la Fédération Nationale de l'Automobile (FNA), par la voix de son président Philippe COLOMBANI, a une nouvelle fois alerté les autorités : « La situation économique dans laquelle nos écoles de conduite sont plongées, est catastrophique. Et les situations de détresse personnelle en augmentation. De la déréglementation érigée en politique, à la désintermédiation opérée par des plateformes en lignes peu scrupuleuses du droit des salariés et du droit tout court, en passant par une administration dépassée et des ménages au pouvoir d'achat affaibli trouvant l'accès au permis de conduire trop cher, les causes sont multiples. Il est urgent d'agir conjointement, pouvoirs publics et organisations professionnelles ».**

En effet, l'UNIC et la FNA se battent au quotidien pour défendre et promouvoir les professionnels de l'éducation routière qui, bien que remplissant une mission d'utilité publique, sont trop impunément agressés par de nouveaux acteurs peu soucieux de la réglementation. En conséquence de quoi, et parallèlement aux actions qu'elle continue d'intenter en justice, l'UNIC en appelle à une prise de conscience des pouvoirs publics qui doivent « *exiger que le droit du travail soit uniformément respecté par tous, et prendre des mesures pour attaquer les contrevenants* ». L'UNIC y veillera, et si nécessaire agira...

Lanceur d'alertes mais aussi force de propositions, l'UNIC a en même temps avancé plusieurs axes de travail :

- Promouvoir une labellisation des écoles profitant aux professionnels consciencieux, à la condition que les avantages qu'elle procurera, l'emportent largement sur les contraintes qui en découleront. C'est pourquoi l'UNIC demande à ce que les formations AAC et la conduite supervisée soient exclusivement confiées aux écoles labellisées.
- Instaurer certes une garantie financière qui permettra d'assurer les candidats contre la défaillance de son école de conduite mais limitée, confirmation ayant été donnée lors du rendez-vous que cette garantie financière ne concernera bien que 30% du chiffre d'affaires des écoles de conduite candidates à la labellisation.
- Demander que des contrôles publics soient garantis autour de cette labellisation.

L'UNIC agit depuis de nombreuses années dans l'intérêt de la profession. Ses actions sont concrètes et ciblées. C'est ainsi que, face aux incompréhensions et aux dysfonctionnements générés par la mise en place de l'ANTS, l'UNIC a obtenu du ministère la rédaction d'un guide pratique et exhaustif à l'usage des écoles de conduite ainsi que la création d'un comité de suivi de l'ANTS.

L'UNIC continuera d'être ce partenaire solide et crédible parce qu'intransigeant dans sa défense de la profession tout en étant capable d'innovation. C'est ainsi qu'elle s'est fixée comme orientations de :

- Favoriser la SOLIDARITÉ en envisageant des regroupements d'écoles de conduite et en mettant fin à la guerre des prix qui ne peut que tirer toute la profession vers le bas ;
- Encourager l'ADAPTATION en faisant en sorte que les professionnels s'approprient les outils de l'Internet et du digital, tout en agissant contre les entorses au droit du travail sur lesquelles repose trop souvent le business-plan des soi-disant nouveaux acteurs ;
- Promouvoir la QUALITÉ labélisée avec sérieux par les pouvoirs publics pour qu'avec un professionnalisme objectivement restauré, la confiance dans les écoles de conduite soit retrouvée.

Toujours mobilisées dans l'intérêt des professionnels mais aussi des apprenants, et prêtes à agir, l'UNIC et la FNA appellent toutes les écoles de conduite de France à soutenir les actions qui devraient être menées en intersyndicale pour SAUVER, ENSEMBLE, NON SEULEMENT LES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE et une certaine idée de l'enseignement, MAIS AUSSI LA SÉCURITÉ SUR LES ROUTES qui dépend de la formation délivrée avant d'obtenir le permis de conduire.